

Avis de constitution

SOCIETE « FERME AVICOLE DE COTE D'IVOIRE » en abrégé « FAVICI »

Siège Abidjan, Songon, ABIDJAN SONGON ABADJIN-KOUTE, Route Dabou – Abidjan, à côté du barrage des agents des Eaux et Forêt, Lot 06, Ilot 02

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/01/2025 , et enregistrés au CEPICI le 19/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FERME AVICOLE DE COTE D'IVOIRE » en abrégé « FAVICI »

Objet : - L'implantation et l'exploitation de fermes avicoles ;
- L'élevage de volailles ;
- La transformation des produits d'élevage ;
- La production et la commercialisation de volailles ;

- La collecte et recyclage des déchets d'élevage ;
- et divers

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Songon, ABIDJAN SONGON ABADJIN-KOÛTE, Route Dabou – Abidjan, à côté du barrage des agents des Eaux et Forêt, Lot 06, Ilot 02

Dirigeant(s) Mlle SOUMANA AISSATOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-02664 du 12/03/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°15923/GTCA/RC/2025 du 12/03/2025

